



Indiquer un changement de résidence d'un enfant de parents divorcés

Par **Véro**, le **26/05/2009** à **16:00**

Bonjour,
divorcée depuis 2005, j'ai la garde de mes 2 enfants, aujourd'hui âgés de 11 et 17 ans. Celui de 17 ans vit en ce moment chez son père, mais je ne sais pas pour combien de temps. Faut-il signaler au TGI le changement de résidence? Si oui, faut-il prendre rendez-vous auprès du juge aux affaires familiales, ou une lettre suffit-elle?
Que se passe-t-il quand l'enfant a 18 ans : faut-il indiquer au juge sa résidence à chaque fois qu'il en change?